

EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-070

**OBJET : DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA CCPA AUX ORGANISMES EXTERIEURS :
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE LA VALLEE DE L'AUDE**

L'An deux mille vingt, le trente du mois de juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la communauté de communes, 1 avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 23 juillet 2020 par Monsieur le Président.

Etaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat) Philippe PARRAUD (Axat) Jean Claude MICHELOU (Axat) Michel CRESTIA (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cahirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Jean Pierre CLAUDE (Comus) Eric ASTIER (Corbières), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Yveline DUFIS (Espérazza), Jérôme MORANDI (Espérazza) Elvire ANDREWS (Espérazza); François LACROIX (Espezet) Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Béatrice TEDESCO (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens, Christian ARAGOU (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Alain BONNERY (Nébias) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Denis MALTAT (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

Procuration : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) procuration à Alfred VISMARA, Marie Claude MARTIN (Espérazza) procuration à Yveline DUFIS, Martinez DAFFOS (Quillan) procuration à Mohammed EL HABCHI, Benoit OLIVE (Roquefort de Sault) procuration à Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette)

Excusés : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Évelyne GARROS (Chalabre) Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Eric COUE (Espérazza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan) Jacques MANDRAU (Quillan), Amandine MORENO Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Nicole GIMENEZ (Quillan) Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) Serge BACAVE (Saint Benoît) Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : François LACROIX

Nombre de conseillers en exercice : 84
Présents : 51
Votants : 55

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises est membre du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude.

Ce Syndicat Mixte est constitué depuis l'arrêté préfectoral du 10 février 2017 de deux membres : la Communauté de communes des Pyrénées Audoises et celle du Limouxin.

Selon les dispositions des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude approuvés par l'arrêté préfectoral N°SPL-2018-013 du 1^{er} juin 2018, le PETR, conformément aux dispositions de l'article L.5741-1, II du Code Général des Collectivités Territoriales et à la décision institutive du PETR, est administré par un Comité Syndical de 16 délégués titulaires et de 16 délégués suppléants qui assurent la représentation des membres de ce PETR selon la répartition suivante : 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de communes des Pyrénées Audoises et 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de communes du Limouxin.

En conséquence la Communauté de communes des Pyrénées Audoises doit désigner ses représentants au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude à raison de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants comme les statuts le prévoient.

Il est demandé au Conseil :

- De DÉSIGNER ses représentants au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude à raison de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants

Le Président fait appel a candidature :

Candidatures de

Francis Savy,
Carole Lacourtiade,
Anthony Chanaud,
Christian Soula,
Jacques Mamet,
Alfred Vismara,

Gaston Tribillac,
Jean Marc Muratorio
Jacques De la Piquerie,
Jacques Galy,
Serge Mounié,
Elvire Andrews,

Olivier Ferrier,
Yveline Dufis,
G Bennavil,
Yves Aniort

A l'unanimité, le Conseil a désigné :

Représentants de la CCPA au PETR HVA :

Délégués titulaires : Francis Savy, Carole Lacourtiade, Anthony Chanaud, Jacques Galy, Jacques Mamet, Alfred Vismara, Gaston Tribillac, Jean Marc Muratorio

Délégués suppléants : Jacques De la Piquerie, Christian Soula, Serge Mounié, Elvire Andrews, Olivier Ferrier, Yveline Dufis, G Bennavil, Yves Aniort

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 30 juillet 2020

Transmis au représentant de l'Etat,
le
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

05 AOUT 2020

Pour extrait conforme,

